



La liberté d'expression en bref



Des manifestants des deux côtés du débat sur l'avortement protestent devant la Cour suprême des États-Unis. Aux États-Unis, le débat public ouvert crée un marché intellectuel où les idées affrontent d'autres idées librement exprimées. © AP Photo/Gerald Herbert

La Constitution des États-Unis protège même les discours les plus injurieux de toute répression de la part du gouvernement, et ne permet la réglementation du discours que dans certaines circonstances précises et limitées. Le système des États-Unis préconise l'idée que l'échange libre et ouvert d'idées encourage la compréhension, fait avancer la recherche de la vérité et permet la réfutation des mensonges.

La fondation de la liberté d'expression

La protection du droit à la liberté d'expression, accordée par la Constitution des États-Unis, repose sur le principe que la capacité individuelle à s'exprimer librement - sans crainte de représailles

de la part du gouvernement - produit l'autonomie et la liberté qui favorisent un meilleur gouvernement. Permettre aux citoyens de discuter ouvertement de sujets d'intérêt public entraîne l'établissement d'un gouvernement plus transparent et représentatif, une plus grande tolérance pour différentes idées et une société plus stable.

Quelques exceptions restreintes

Alors que le Premier Amendement protège la liberté d'expression aux États-Unis, celle-ci n'est pas absolue. En règle générale, le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour imposer des restrictions qui n'affectent pas le contenu que pour imposer des limitations fondées sur le contenu.

DES RESTRICTIONS NON FONDÉES SUR LE CONTENU

Le gouvernement peut généralement imposer des restrictions à l'exercice de la liberté d'expression quant à l'horaire, le lieu et la manière, pourvu que les restrictions ne soient pas basées sur le contenu du discours ou sur le point de vue de l'orateur. Ces restrictions doivent 1) être neutres, 2) être strictement adaptées pour servir un intérêt gouvernemental important et 3) laisser ouverts d'autres canaux de communication.¹

¹ Perry Educ. Ass'n v. Perry Educators' Ass'n, 460 U.S. 37, 45 (1983).

DES RESTRICTIONS FONDÉES SUR LE CONTENU

Bien que les restrictions fondées sur le contenu soient généralement inadmissibles, il existe quelques exceptions bien précises. L'incitation à la violence imminente, les menaces concrètes contre une personne ou un groupe de personnes, les discours diffamatoires et les obscénités figurent parmi les catégories d'expression particulières pouvant être limitées en vertu du Premier Amendement.

Incitations à la violence imminente

La parole d'un individu pourrait être limitée si 1) elle vise à inciter ou à produire un acte illégal, 2) est susceptible d'inciter un tel acte et 3) l'acte est susceptible d'être produit de façon imminente. Il s'agit de normes très strictes, et les tribunaux ont rarement trouvé qu'elles s'appliquaient. Les appels à la violence en général, comme écrire sur un site web que la révolution violente est le seul remède aux problèmes de la société, ne constitue pas une incitation à la violence imminente.

Menaces concrètes

Le discours peut également être limité concernant son contenu, s'il relève de la catégorie restreinte de « menaces concrètes » de violence. Une menace concrète est une déclaration qu'un destinataire raisonnable comprendrait comme signifiant que l'orateur a l'intention, ou des personnes travaillant avec l'orateur ont l'intention, de commettre un acte d'agression physique envers le destinataire.

Diffamations

Aux États-Unis, des propos diffamatoires sont de fausses déclarations concernant des faits portant atteinte à la moralité, à la

renommée ou à la réputation d'une personne. Cela doit être une fausse déclaration de faits ; l'expression d'une opinion, aussi insultante soit-elle, ne peut relever de la diffamation en vertu de la loi des États-Unis.

Les normes s'appliquant aux agents publics et aux particuliers sont différentes, conformément à la loi sur la diffamation. Les orateurs bénéficient d'une meilleure protection lorsqu'ils formulent des remarques au sujet d'un agent public, par opposition à un simple citoyen. Les agents publics et les personnalités publiques ne peuvent poursuivre un orateur pour diffamation que s'ils peuvent démontrer « l'intention de nuire », à savoir que l'orateur savait que sa déclaration était fausse ou qu'il avait agi « délibérément sans se soucier de la fausseté ou de la véracité de ses propos ». ² La diffamation des particuliers peut être établie si les déclarations formulées étaient fausses et ont porté atteinte à la réputation de la personne sans l'intention effective de nuire. Seuls les particuliers et non les groupes peuvent être diffamés.

Quand les tribunaux jugent une personne coupable de diffamation, ils peuvent exiger que l'orateur publie une correction de ses propos diffamatoires et/ou compense financièrement la victime au lieu d'imposer aucune sanction pénale.

Obscénité

L'obscénité peut être limitée conformément au Premier Amendement, mais il y a eu un long débat à propos de ce qui constitue l'obscénité et comment cette dernière devrait être régie. La Cour suprême des États-Unis a défini, en 1973, l'obscénité comme étant, pour une personne ordinaire et selon les normes contemporaines de la société, 1) un

appel à la luxure, 2) représentant ou décrivant, d'une façon manifestement offensante, un comportement sexuel, et 3) qui pris dans son ensemble, manque d'une valeur littéraire, artistique, politique ou scientifique sérieuse. ³

Un tribunal examine chaque élément individuellement et ne classifie pas les propos comme obscènes, à moins que tous les facteurs précités existent. Compte tenu de ces normes élevées, il est rare que la justice considère des propos obscènes.

Discours haineux

Les discours haineux - généralement définis comme des propos nuisant à une personne ou à un groupe de personnes, dirigés contre toute race et origine ethnique, le genre, la religion, l'orientation sexuelle ou un handicap - bénéficie de la pleine protection du Premier Amendement.

Alors que les États-Unis ne limitent pas les discours haineux, ils estiment que l'arme la plus efficace de lutte contre les discours haineux n'est pas la suppression, mais un contre-discours tolérant, sincère et intelligent.

Aux États-Unis, la persuasion - et non la réglementation - est considérée comme étant le meilleur moyen de contrer le discours haineux.

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PAR OPPOSITION À L'INTERVENTION PRIVÉE

Le Premier Amendement protège les citoyens contre les restrictions gouvernementales à la liberté d'expression. Il ne s'applique pas aux situations où un particulier limite la liberté d'expression, par exemple un employeur du secteur privé à ses employés.

² New York Times Co. v. Sullivan, 376 U.S. 254, 279-80 (1964).

³ Miller v. California, 413 U.S. 15 (1973).